



Volume 28, numéro 1 – Janvier 2008

VŒUX DU NOUVEL AN 2008

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je désire vous souhaiter mes souhaits les plus chaleureux de bonheur, de santé et de sérénité pour la nouvelle année.

Que l'année 2008 vous apporte santé, paix et bonheur renouvelés.

Michel Lacroix, maire de Carleton-sur-Mer

DES ACTIVITÉS POUR TOUS LES GOÛTS ET POUR TOUS LES ÂGES !

Vous avez reçu récemment la programmation complète des activités loisir-culture pour l'hiver et le printemps 2008. Il y a des activités pour tous les goûts et pour tous les âges! Voici en rafale les cours auxquels vous pouvez vous inscrire :

Histoire de la Gaspésie	Danse hip-hop	Aérobic
Soccer	Karaté	Yoga
Badminton	Hockey boule	Taï chi Taoïste
Peinture		

Inscrivez-vous dès maintenant, certains cours débutent dès la mi-janvier! Pour inscription et information : 364-7073, poste 226

VILLE DE CARLETON-SUR-MER

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION				
FONCTION	2008	2009	2010	TOTAL
Administration générale	5 000	5 000	5 000	15 000
Sécurité publique	25 000	0	0	25 000
Hygiène du milieu	9 756 000	19 050 000	50 000	28 856 000
Transport	410 000	155 000	350 000	915 000
Urbanisme & mise en valeur	260 000	0	0	260 000
Loisirs & culture	886 000	150 000	0	1 036 000
TOTAL	11 342 000	19 360 000	405 000	31 107 000

Financement 2008

Revenus de fonctionnement :	0
Fonds de roulement :	85 000
Règlement d'emprunt et subvention :	11 257 000
TOTAL	11 342 000

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

	2007	2008
REVENUS		
Taxes foncières	2 171 600 \$	2 200 000 \$
Tarification	1 026 000	1 022 700
Paiements tenant lieu de taxes:	266 000	262 800
Autres revenus de sources locales	738 700	886 000
Transferts	504 900	582 100
TOTAL DES REVENUS	4 707 200 \$	4 953 600 \$
DÉPENSES		
Administration générale	608 300 \$	709 100 \$
Sécurité publique	400 900	393 300
Transport	488 800	538 500
Hygiène du milieu	814 700	864 700
Santé et bien-être	20 000	23 000
Urbanisme et développement	330 900	356 200
Loisirs	939 000	870 700
Culture	297 300	294 900
Frais de financement	271 000	386 200
Affectations:		
Remboursement capital	490 000	510 000
Transfert activités d'investissement	6 000	
Surplus affecté	-18 700	-65 000
Fonds réservés	59 000	72 000
Total des dépenses et affectations	4 707 200 \$	4 953 600 \$
EXCÉDENT	0 \$	0 \$

TAXATION	CARLETON		SAINT-OMER	
	2007	2008	2007	2008
FONCIÈRE				
Résidentielle	1.45/100\$	1.45/100\$	1.04/100\$	1.04/100\$
Non résidentielle	1.83/100\$	1.83/100\$	1.42/100\$	1.42/100\$
TARIFICATION				
Aqueduc	380\$/unité	380\$/unité	100\$/unité	100\$/unité
Égout	109\$/unité	109\$/unité	N/A	N/A
Matières recyclables	114\$/unité	114\$/unité	118\$/unité	118\$/unité

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que, lors de la séance régulière du conseil de ville de Carleton-sur-Mer tenue le 7 janvier 2008, le règlement #2008-136, décrétant la constitution d'un site du patrimoine, situé sur le banc de Carleton, sur le lot 3 548 153 et constitué d'un bâtiment de pêche authentique, communément appelé la *Cabane à Eudore*, d'une « neigière » (glacière) et d'une tour d'observation en ornithologie, a été adopté.

Ledit règlement est disponible au bureau du soussigné pour des fins de consultation. Le règlement #2008-136 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, ce 7^e jour du mois de janvier 2008.

André Allard, directeur général et greffier
(publication Coin de l'œil, le 11 janvier 2008)

VILLE DE CARLETON-SUR-MER OFFRE D'EMPLOI

Directeur ou directrice du développement économique et de l'urbanisme

Dans le cadre de son processus de réorganisation administrative, la Ville de Carleton-sur-Mer est à la recherche d'une personne dynamique et qualifiée pour prendre charge de son Service du développement économique et de l'urbanisme.

Sommaire de la fonction :

Sous l'autorité du directeur général, le directeur ou la directrice du développement économique et de l'urbanisme exerce un rôle conseil auprès des autorités de la Ville et dirige les activités en matière de développement. Parmi les grands défis qui lui seront confiés, notons le processus de revitalisation socio-économique.

En plus, la personne recherchée est responsable de l'application de l'ensemble des politiques, directives, procédures et programmes afin d'assurer le développement et la gestion efficace de l'urbanisme.

Exigences :

Diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée avec trois (3) ans d'expérience pertinente ou l'équivalent. Toute expérience acquise au sein d'une municipalité sera considérée comme un atout. Vous possédez une bonne connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la Loi sur la qualité de l'environnement. Vous avez une bonne vision du développement économique et vous démontrez de grandes capacités à communiquer tant au niveau verbal qu'écrit. Vous avez des habiletés à travailler en collaboration avec les autres services, à gérer plusieurs dossiers et priorités à la fois. Vous maîtrisez les outils informatiques et bureautiques nécessaires à l'accomplissement des tâches.

Traitement :

La Ville de Carleton-sur-Mer offre une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ avant le 18 janvier 2008.

Ville de Carleton-sur-Mer

Poste de directeur ou directrice en urbanisme et développement
629, boulevard Perron, Carleton (Québec) G0C 1J0

Télécopieur : 364-6011 • Courriel : direction@carletonsurmer.com
(Seul les candidats (tes) retenues seront contactées)

AVIS PUBLIC

DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur-général et greffier de la Ville de Carleton-sur-Mer, qu'il y aura séance régulière du conseil municipal, lundi 4 février 2008 à 20 h au 629 boul. Perron, Carleton, à la salle Lavoie-St-Laurent.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes intéressées et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

La nature de la demande vise à régulariser la marge de recul avant d'un immeuble construit en 1982 situé au 28, place des Cèdres à Carleton-sur-Mer. En effet, la marge de recul avant mesurée est de 24.74 m alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 6.0 m et maximale de 7.0 m ou l'enlignement des deux voisins.

Lors de l'émission du permis #08-82, la réglementation applicable de 1975 précisait une marge de recul minimale de 7.6 m sans maximum. La localisation de cet immeuble se situe sur le lot #3 547 216.

Au cours de cette réunion du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de cette demande en dérogation mineure.

Donnée à Carleton-sur-Mer, le 7^{ième} jour du mois de janvier 2008.

André Allard, directeur général et greffier
(publication Coin de l'œil, le 11 janvier 2008)

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Aux personnes concernées par le projet de règlement suivant :

- Règlement numéro 2008-137 modifiant le règlement de zonage numéro 91-123 du territoire de l'ancienne Municipalité de Saint-Omer.

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général et greffier de la Ville de Carleton-sur-Mer :

QUE le conseil, lors de l'assemblée régulière tenue le 7 janvier 2008, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut mentionné;

QUE la modification du règlement de zonage vise en particulier la zone M-4 du plan de zonage du secteur de Saint-Omer;

QU' une illustration de la zone concernée peut être consultée au bureau de la municipalité;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;

QU' une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle de l'hôtel de ville de Carleton-sur-Mer, lors de l'assemblée du Conseil le 4 février 2008 à 20 h, au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Carleton-sur-Mer, ce 8^{ième} jour de janvier 2008.

André Allard, directeur général et greffier
(publication Coin de l'œil, le 11 janvier 2008)

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CARLETON-SAINT-OMER

J'aimerais mentionner aux citoyens que la Ville de Carleton-sur-Mer est toujours en attente du paiement d'une facture de 13 417.05 \$ et des états financiers de la CDE malgré l'envoi de plusieurs avis écrits et beaucoup de discussions avec les représentants de cette dernière.

Je trouve regrettable d'avoir à quémander cet argent publiquement. Cependant, cet argent appartient à l'ensemble des contribuables! Il est donc de mon devoir de faire tout en mon possible pour le récupérer et je pense que mettre le dossier public activera les choses.

En clair, je demande donc à **Monsieur Bertrand Johnson (président)** et à **Monsieur Renaud Gauvreau (secrétaire trésorier)** ainsi qu'à tous les administrateurs inscrits sur *Le Registraire des Entreprises du Québec, Système CIDREQ* en date du 4 janvier 2008 de faire toutes les actions nécessaires pour que la **CDE rembourse la Ville de Carleton-sur-Mer le plein montant de 13 417.05 \$ d'ici le 31 janvier 2008 ou démontre, avec des états financiers professionnels, qu'elle ne doit rien à la Ville de Carleton-sur-Mer.**

Je vous tiens moralement responsable du remboursement de cette somme puisque vous étiez les gestionnaires de l'argent. Je me fis sur votre bon jugement et sur votre collaboration pour régler ce dossier qui dure depuis trop longtemps. Je tiendrai les contribuables au courant du règlement du dossier au fur et à mesure. Veuillez donc vous gouverner en conséquence.

Voici ci-dessous l'intégral de la correspondance envoyée depuis les événements. Merci.

Le 4 octobre 2006

Monsieur Bertrand Johnson
Président
Corporation de développement économique Carleton-Saint-Omer
43, Place Cartier Chaleurs
Carleton (Québec) G0C 1J0

Monsieur,

En date du 19 juillet 2006, nous vous avons fait parvenir une facturation au montant de 13 417.05 \$ représentant la partie de salaire de Mme Marie-Claude Soucy que la CDE doit absorber par l'entremise ou en collaboration avec certains organismes locaux qui sont partenaires avec la corporation.

Nous sommes toujours en attente du règlement de cette facture.

Également, nous apprécierions que la CDE puisse préparer ou faire préparer les résultats financiers de vos revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006 afin de mieux concilier et mettre à jour nos données et vos données financières ce qui nous permettrait de faire une meilleure analyse de la situation qui prévalait au 30 juin 2006.

Espérant que vous pourrez donner suite le plus rapidement possible à notre demande, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

André Allard
Directeur général et Greffier

AA/ml

c.c. M. Michel Lacroix
Maire de Carleton-sur-Mer

Le 31 octobre 2006

Monsieur Bertrand Johnson
Président
Corporation de Développement Économique Carleton-Saint-Omer
43, Place Cartier Chaleurs
Carleton (Québec) G0C 1J0

Monsieur,

À la suite de la réunion de travail du conseil municipal tenue le 16 octobre dernier, on me demande d'assurer un suivi sur la lettre que nous vous avons adressée le 4 octobre dernier concernant la facturation soumise en regard avec le traitement de la paie de Mme Marie-Claude Soucy.

Considérant que nous sommes toujours en attente de règlement, nous apprécierions que vous puissiez donner suite à notre requête et nous sommes toujours disposés à une rencontre pour en discuter.

Espérant que vous pourrez donner suite le plus rapidement possible à notre deuxième requête, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

André Allard
Directeur général et Greffier

AA/ml

c.c. Me Michel Lacroix, maire de Carleton-sur-Mer

LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER COMPTE UN NOUVEAU SITE DU PATRIMOINE

Lors de la séance régulière du conseil municipal du lundi 7 janvier dernier, la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté un règlement afin de constituer un site du patrimoine. Le site en question est situé sur le banc de Carleton et est constitué d'une cabane de pêche, communément appelé la *Cabane à Eudore*, d'une « neigière » (glacière) et d'une tour d'observation en ornithologie.

Ce site est désormais reconnu par le gouvernement du Québec par l'entremise du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine comme faisant partie d'un bien historique dont il faut mettre en valeur et conserver en bon état pour les générations futures.

Ces bâtiments constituent l'un des derniers témoins matériels d'une page d'histoire locale et régionale aujourd'hui disparue, soit la pêche commerciale au saumon. Les bâtiments ont été construits à la fin des années 1950 par Monsieur Eudore Boudreau qui a pratiqué à cet endroit la pêche commerciale au saumon pendant de nombreuses années. La Cabane à Eudore est un véritable trésor. À l'intérieur, nous y retrouvons tout l'équipement nécessaire pour pratiquer ce métier traditionnel qui a fait la renommée de Carleton-sur-Mer et qui a contribué directement à son développement socio-économique et culturel.

La constitution de ce site du patrimoine a été rendue possible grâce à la volonté de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la Corporation de l'Écomusée Tracadièche qui s'est porté acquéreur des bâtiments au printemps 1998. La Ville de Carleton-sur-Mer voit donc un deuxième site du patrimoine être constitué, le premier étant le site de l'Oratoire Notre-Dame-du-Mont-Saint-Joseph, constitué en 2003.

Pascal Alain, directeur du développement culturel et responsable des activités loisirs

HISTOIRE DE LA MUSIQUE CLASSIQUE

Un cours d'histoire de la musique classique, ça vous dirait? Le Club des 50 ans et plus de Saint-Omer vous invite à assister à ce cours qui sera offert par monsieur Jean Thibault, un virtuose bien connu dans la région. Monsieur Thibault possède un bagage plus qu'intéressant en ce domaine et saura assurément vous faire découvrir cette page d'histoire plus que fascinante qu'est la musique classique.

Quand : à tous les mercredis dès le 16 janvier à 13 h

Nombre de séances : 10 cours (2 cours par mois)

Coût : 5 \$ (membre) et 10 \$ (non-membre) par cours

Inscription et information : 364-3978 auprès de Pauline

BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-BERNARD-DUBÉ

★ *Nouvelle acquisition à la bibliothèque*

Il y a 45 ans, le Musée de la Gaspésie publiait le tout premier numéro d'un magazine qui se voulait diffuseur des connaissances relatives à l'histoire, au patrimoine culturel et à l'identité des Gaspésiennes et des Gaspésiens. Vous pouvez maintenant consulter sur place la collection complète du Magazine Gaspésie à la bibliothèque de Carleton-sur-Mer.

★ *Heure du conte à la biblio*

Dès le jeudi 7 février, 19 h, assistez en famille à l'heure du conte à la bibliothèque en compagnie de Maryse Tremblay. Conte suivi d'un petit bricolage et collation. Tous les 1^{er} jeudis du mois. Gratuit pour toute la famille!

Information : 364-7103 (Julie Poulin, responsable)

LA CROCHE CHOEUR

Tous les choristes de la chorale la Croche Choeur et ceux et celles qui aimeraient se joindre au chœur sont priés de noter que la reprise des activités se fera le mardi 15 janvier prochain.

Tout le projet du printemps sera axé sur notre cinquième anniversaire de fondation. Nous vous donnons rendez-vous à l'auditorium de l'école Antoine-Bernard à 19 h.

Bonne année 2008 à tous, et bienvenue aux choristes, anciens et nouveaux!

Madeleine Leblanc

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE CARLETON-SUR-MER

Les différentes activités ont repris depuis lundi 7 janvier dernier. Nous vous invitons à participer à celles qui vous intéressent. La pétanque, les lundis, mercredis et vendredis, la viactive, les mercredis et la marche, les mardis et jeudis.

La réunion mensuelle aura lieu le dimanche 13 janvier à 14 h à la salle Charles-Dugas. Une soirée sociale animée par Vianney Leblanc également, au même endroit, le samedi 12 janvier.

Le tournoi de cribbage se déroulera le samedi 19 janvier à 12 h 30 à la salle Charles-Dugas. On s'inscrit auprès d'Yvon Landry au 364-6292.

Nous profitons de l'occasion pour offrir à tous et à toutes, une bonne et heureuse année, santé, bonheur et prospérité.

MAXIMUM 90

★ *Idée cadeau*

Certificat-cadeau disponible au bureau de Maximum 90, situé au 774, boulevard Perron, pour la programmation hiver-printemps, été et automne 2008. C'est vous qui choisissez le montant. Valable jusqu'au 31 décembre 2008. Information au 364-6822 poste 354.

★ *Monsieur Gilbert*

Toute l'équipe de Maximum 90 tient à remercier M. Martin Gilbert pour son soutien indéfectible à l'organisation du Festival La Virée. Ce pilier du festival n'a eu de cesse d'apporter sa compétence, son professionnalisme, sa générosité et sa bonne humeur au cours des sept premières éditions de l'évènement.

Ce sera dur de faire sans toi Martin. Merci encore et merde pour tes futurs projets...

CENTRE D'ARTISTES VASTE ET VAGUE

Vernissage, le vendredi 11 janvier à 17 h

Exposition du 11 janvier au 16 février prochain

Rencontre Panaméricaine de gravure sur bois - Atelier Presse Papier
• Gueule de bois • Langue de bois • Noir et blanc

Information : 364-3123 / cvaste@globetrotter.net

CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-OMER

Les membres des Chevaliers de Colomb de Saint-Omer sont invités à leur réunion mensuelle qui aura lieu au local des chevaliers lundi, 14 janvier prochain, 19 h 30.

Donald Falardeau, grand chevalier

HOCKEY-SHOWBIZZ

Hockey-showbizz vs équipe local, au profit de la Maison Maguire pour personnes handicapées Inc., **vendredi le 18 janvier prochain à 19 h au centre civique Léopold Leclerc** de Carleton-sur-Mer. Billet ordinaire 17 \$ / prestige 35 \$ / V. I. P. 75 \$ en vente aux endroits habituels. Soirée après match à l'hostellerie Baie Bleue pour prestige & V. I. P.

Information : 364-3131 (Stéphanie Guité)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que, lors de la séance spéciale du conseil de ville de Carleton-sur-Mer tenue le 7 janvier 2008, le règlement #2007-134, concernant les prévisions budgétaires 2008, a été adopté. Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et peut être consulté pendant les heures d'affaires. Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 8 janvier 2008.

André Allard, directeur général et greffier
(publication Coin de l'œil, le 11 janvier 2008)

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

Le lundi, 4 février à 16 h